

Pour une nouvelle dimension de la définition : la perspective culturelle dans les outils de référence linguistique.

For a new dimension of definition : the cultural perspective in linguistic reference tools.

AMARI Kahina

Université Mohamed BOUDIAF-
M'sila
(Algérie)

Kahina.amari@univ-msila.dz

Résumé:

Le dictionnaire est considéré le premier outil d'aide auquel on fait appel lors de l'enseignement /apprentissage d'une langue étrangère. En effet, on a indispensablement besoin d'un dictionnaire afin d'assurer un bon fonctionnement de toute classe de français. Ce recueil des mots d'une langue est censé répondre aux diverses interrogations et attentes de ses différents utilisateurs. Afin de pouvoir expliquer un mot à l'égard de son apparition dans toutes les situations de communication possibles, le dictionnaire doit

informations sur l'article

Reçu

25 / 03 / 2026

Publication

12/ 06 /2026

Mots clés:

- ✓ Langue
- ✓ Culture
- ✓ Lexicature

englober les données linguistiques ainsi que culturelles. Ces dernières se manifestent au niveau de la pièce maîtresse dans l'article dictionnaire ; la définition. De ce fait, il serait légitime de parfaire la définition « sémantique » par une définition « lexiculturelle ».	
Abstract :	Article info
<i>The dictionary is considered the first aid tool used when teaching/learning a foreign language. Indeed, « the use of the dictionary is essential to the proper functioning of any French class » (1995). This collection of words from a language is supposed to respond to the various questions and expectations of its different users. In order to be able to explain a word with regard to its appearance in all possible communication situations, the dictionary must encompass linguistic as well as cultural data. The latter are manifested at the level of the centerpiece in the dictionary article ; the definition. Therefore, it would be legitimate to complete the « semantic » definition with a « lexicultural » definition.</i>	<u>Keywords:</u> ✓ Language ✓ Culture ✓ Lexiculture

INTRODUCTION

Toute langue constitue et représente le matériau conventionnel par lequel fonctionne l'appareil communicatif dans une communauté linguistique donnée. Seulement, la communication ne se limite pas en l'échange de paroles car, il est possible de passer un message également par l'émergence de la culture. C'est pourquoi, il s'avère nécessaire de mettre en valeur l'aspect culturel de la langue. En domaine de lexicographie, on doit, en plus de la définition sémantique, disposer d'une définition « lexiculturelle ». En effet, la définition sémantique est « « limitée » (GALISSON, 1970) dans la mesure où on définit le mot « neutre » avant qu'il soit utilisé par les locuteurs. » (K. AMARI, 2020).

Par contre, la définition lexiculturelle incarne la valeur culturelle du mot partagée uniquement par les membres de la même communauté linguistique. GALISSON a qualifié

Titre Pour une nouvelle dimension de la définition : la perspective culturelle dans les outils de référence linguistique..

cette valeur, inexprimée par le mot, la « charge culturelle partagée ». De ce fait, le dictionnaire, en tant qu'outil d'aide à l'apprentissage d'une langue étrangère, doit prendre en considération, lors de la définition d'un mot, les critères d'ordre culturel à côté de ceux d'ordre purement linguistique. Cet ajustement de définitions (sémantique et lexiculturelle) permet de totaliser la signification ainsi que l'utilisation du mot.

Sur la base de ce constat, la problématique de notre recherche s'articule autour de la possibilité d'extérioriser les aspects culturels des dans l'article du dictionnaire afin que ses utilisateurs puissent en bénéficier. Autrement dit, dans quelles situations a-t-on besoin de manifester les données culturelles des mots dans les dictionnaires d'apprentissage ?

Nous nous sommes tracée, dans notre recherche, l'objectif de remettre en question la disponibilité des connaissances culturelles devant figurer au sein d'un dictionnaire de langue étrangère. En fait, l'apprentissage d'une langue étrangère interpelle un encadrement de mots sur les deux plans : « linguistique et culturel ».

Nous soulignons alors, que la lexiculture est une notion dont l'objet est de refléter ainsi que de faire émerger le contenu sous-entendu des mots circulant conventionnellement au sein des éléments communicatifs d'une société donnée. Cependant, la valeur culturelle d'un mot demeure « presque toujours absente dans les dictionnaires, censés refléter la signification complète d'une unité lexicale. » (PRUVOST Jean, 2005).

Il serait nécessaire, dans cette recherche, de soulever les difficultés rencontrées lors de l'adjonction de l'enregistrement d'ordre culturel à la définition sémantique d'un mot. En effet ; l'auteur d'un dictionnaire se trouve embarrassé par les critères de sélection d'informations fournies qui, objectivement, empêchent l'émergence de quelques données relevant de la représentation lexiculturelle du mot. C'est la raison pour laquelle nous avons consacré une partie de ce travail aux différents problèmes rencontrés dans le domaine de la lexicographie culturelle.

La notion de lexiculture

Selon R. GALISSON, le concept de « lexiculture » (R. GALISSON, les études de linguistique appliquée, 1987), est installé, particulièrement, au service des apprenants d'une langue étrangère. Celui-ci est, et afin de bien maîtriser l'utilisation d'une langue étrangère,

appelé à cerner quasiment toutes les conceptions (sémantiques et lexiculturelles) d'un nouveau mot. D'ailleurs, et partant d'une attentive observation, GALISSON a adjoint la dimension lexiculturelle à la dimension sémantique lors de la définition d'un mot.

Le terme de lexiculture est défini comme « la culture courante partagée par tous et en dépôt dans les mots » (PRUVOST Jean, 2005). Cette culture que véhicule chaque terme constitue et représente son réel poids lors de son utilisation. Car, un utilisateur étranger, étant au courant de la valeur culturelle du mot utilisé, est en mesure de savoir le « contextualiser ». Ainsi, une définition associant les perspectives culturelles aux perspectives linguistiques d'un mot, permettrait d'englober les différentes interprétations ainsi qu'utilisations de ce mot.

Lors de l'apprentissage et/ou de la production en langue étrangère, l'apprenant et / ou le locuteur doit exploiter les diverses représentations des mots utilisés. De ce fait, chaque terme acquiert, en plus de ses composantes lexicales, ses composantes culturelles inédites au sein de sa communauté linguistique qui le colore suite à un usage particulier. La définition sémantique d'un terme doit être associée à une définition lexiculturelle. Celle-ci détermine les diverses acceptions ainsi que suggestions culturelles tracées par le pays auquel appartient- dans lequel est apparue et vers lequel est destinée- l'unité lexicale dont il est question. (K. AMARI, 2020).

Définition lexicographique : sémantique et lexiculturelle

Comme il a été évoqué précédemment, le dictionnaire constitue la principale référence d'apprentissage d'une langue étrangère. C'est pourquoi, cet outil doit prendre en considération tous les critères normatifs qui gèrent la sélection du contenu présenté. Néanmoins, il n'y a pas que les facteurs linguistiques qui interviennent lors de la disposition de la nomenclature d'un dictionnaire. En effet ; on ne peut échapper à la culture que véhicule la langue utilisée. Cette dernière manifeste une conception spécifique vis-à-vis de la communauté linguistique qui l'utilise.

A titre d'exemple ; le mot accordéon qui est un terme français bénéficiant de traits lexiculturels relatifs à la communauté linguistique française. Le terme renvoie à un simple instrument de musique populaire. Chez les français, cet outil est appris par juste les enfants

Titre Pour une nouvelle dimension de la définition : la perspective culturelle dans les outils de référence linguistique..

pauvres. Culturellement, le son de l'accordéon rappelle la joie, crée une atmosphère des guinguettes et il est appelé les bals populaires. Ainsi, nous déduisons que les caractéristiques définitoires cités rassemble les différentes acceptions du mot accordéon. (K.AMARI, 2020).

A partir de l'exemple cité ci-dessus, nous confirmons que la définition sémantique manifeste une insuffisance par rapport aux données fournies afin de faire découvrir au locuteur un nouveau mot. En effet ; il s'avère indispensable qu'un apprenant d'une langue étrangère acquiert les différents aspects définitoires d'ordre culturel qui pourraient colorer davantage la signification d'un mot. Pour ce faire, l'auteur d'un dictionnaire doit établir, en plus du travail purement linguistique attribué à la définition ainsi qu'à l'explication d'un mot, un travail contextuel par rapport aux différentes représentations d'un mot installées au niveau d'une communauté linguistique. Il faut donc, une définition à double tranche (sémantique et lexiculturelle) étant dans la mesure de fournir un mot « prêt à parler » (GALISSON, 1987) au locuteur.

La lexicographie non-différentielle Vs la lexicographie différentielle

La lexicographie non-différentielle

La lexicographie non-différentielle est une branche de la lexicographie qui s'occupe de l'enregistrement, dans l'article du dictionnaire, des unités considérées comme des « régionalismes ». Ces dernières qui n'étaient pas lexicalisées ; c'est-à-dire qu'elles n'étaient pas acceptées par la norme lexicographique et, par conséquent, ne figuraient pas dans la nomenclature du dictionnaire. Mais, à partir des années 70 (1970), cette catégorie de termes (régionalismes) a pu se proclamer une place et s'intégrer dans la nomenclature du dictionnaire. THIBAULT certifie cette étape en précisant que le dictionnaire du « français vivant, 1972 » saisissait bien une sélection de mots issus de divers territoires francophones, toutefois ceux-ci étaient exposés dans une rubrique spéciale et étaient insuffisamment traités sur le plan lexicographique. A l'inverse, particulièrement vers les années 1970, des dictionnaires comportant un seul volume (tels que : le Petit Robert et le Petit Larousse), présentaient davantage au sein de leurs nomenclature, un nombre croissant de régionalismes provenant de la France ou d'autres espaces francophones. (THIBAULT André, 2008). Il est important de citer (selon la même référence) que le Trésor de la langue française compte également, un nombre important de « régionalismes » dans sa nomenclature.

La question de l'émergence de cette catégorie d'unités lexicales au sein de la nomenclature du dictionnaire doit être mise à jour avec chaque révision faite pour le contenu du dictionnaire. Seulement, l'acceptation de l'intégration des régionalismes au niveau des dictionnaires rencontre, forcément, des difficultés car, dans le but de définir davantage ces mots particuliers, on risque de ne pas avoir assez de places pour fournir plus ou moins d'informations correspondantes aux entrées. Ce problème est soulevé, en particulier, des différentes classes de dictionnaires ; « les dictionnaires de langue générale ne pouvant se permettre d'être aussi complets que les ouvrages spécialisés » (A THIBAUT, 2008).

Afin de satisfaire leurs usagers francophones (hors de France), plusieurs initiatives ont été prises par différents dictionnaires, dans le but d'accorder une place, dans leur nomenclature, aux unités lexicales particulièrement utilisées « régionalismes ». A titre d'exemple : nous citons le dictionnaire universel ; publié chez éditions Hachette en 1995, qui se distingue par la présence abondante de catégorie particulière de mots au niveau de sa nomenclature (noms propres et noms communs) licenciant à l'Afrique francophone. Deux ans plus tard (en 1997) le Dictionnaire universel francophone fournit une nomenclature encore plus étoffée s'élargissant à l'ensemble des variétés du français éparpillé dans toute la francophonie. (AMARI K, 2020). Ainsi, à travers ce type de dictionnaires, on a concrétisé l'objectif, primordialement tracé par cet outil, de répondre aux attentes ainsi qu'aux multiples besoins de leurs usagers.

La lexicographie différentielle

Contrairement à sa précédente, la lexicographie différentielle procède de façon pratique par rapport à l'intégration des unités lexicales dites « régionalismes ». La lexicographie différentielle traite ces unités en tant que contenu auquel on doit consacrer tout un travail lexicographique. D'ailleurs, BAVOUX stipule que le rayonnement métalexicographique ainsi que la conception de dictionnaires et de glossaires exercent une attirance directe sur les pratiques langagières et sur les appréciations qu'en font les locuteurs, soit au niveau de l'ensemble de la francophonie ou bien juste par rapport à une région bien déterminée. Dès lors, le lexicographe est censé, lors de la réalisation d'un dictionnaire, répondre à deux problématiques majeures : à quelle finalité cet outil est-il confectionné ? Et à quel genre de public est-il destiné ? (BAVOUX Claudine, 2008.).

Titre Pour une nouvelle dimension de la définition : la perspective culturelle dans les outils de référence linguistique..

De ce fait, il s'avère bénéfique de mettre le point sur la nature des travaux qui se sont souciés de répondre sur les deux questions posées ci-dessus. Dans son texte intitulé : L'œuvre d'Aimé Césaire et le français régional antillais, THIBAUT a sélectionné les critères des dictionnaires différentiels :

- Leur intention est historique : ils envisagent de retracer l'axe du temps évolutif du mot. A compter de l'origine de ce mot jusqu'à sa façon de paraître dans le discours scientifique.
- Ils adoptent une approche comparative ; c'est-à-dire que les phénomènes lexicaux étudiés sont situés sur le large axe géographique. Nous faisons référence, à titre d'exemple, au cas des particularités lexicales du français d'Amérique qui sont souvent conformes et adéquates avec celles du français de l'Ouest de la France.
- Enfin, ces dictionnaires s'inscrivent dans une avance philologique, étant donné qu'on dispose d'un grand nombre de citations exposant les divers emplois du mot à travers différents genres et types de discours, en mettant particulièrement l'accent sur le discours littéraire et, dans une moindre mesure, sur le discours journalistique. (AMARI K).

Sachant que malgré les efforts fournis dans le domaine de la lexicographie différentielle, on n'a pas encore assisté à la naissance d'un dictionnaire inventoriant cette catégorie d'unités lexicales qualifiées de « régionalismes » et corroborant ce français que THIBAUT considère « riche en particularités lexicales de toutes sortes » (THIBAUT, 2008). A propos du même sujet, Cornier résulte que le travail dans le domaine de la lexicographie différentielle vise primordialement un double objectif : d'une part, on est censé répandre les dictionnaires endogènes reflétant la langue « normative » utilisée dans les établissements Etatiques. D'une autre part, cet outil d'aide à l'apprentissage d'une langue désirerait que toutes les particularités lexicales, utilisées par les différentes communautés francophones, figurent dans sa nomenclature.

Difficultés et rivalités de la lexicographie culturelle

Dans un domaine aussi vaste que la lexicographie, il serait évident qu'il ait des difficultés rencontrées lors de la confection d'un dictionnaire car, ce dernier doit représenter

une matière en elle même compliquée ; la langue. Alain REY et Simone DELESALLE ont synthétisé cette question par cinq problèmes majeurs (présentés sous forme d'oppositions) revenant dans le travail lexicographique, nous les représentons successivement, selon leur ordre.

- ***description fonctionnelle et description des évolutions***

Pour ce premier problème, on le rencontre lors de la description du lexique faite par les dictionnaires. Ces derniers procèdent différemment selon trois modèles lexicographiques : le premier modèle, appelé « panchronie relative » ; il consiste à répartir en deux parties différentes en exemples, pour chaque entrée. Ce modèle est réalisé par le dictionnaire « historique » de Littré.

Le second modèle est représenté par les grands dictionnaires historiques des langues germaniques, à l'image de l'Oxford, qui inventorient l'ensemble des unités lexicales que la philologie extrait d'un corpus d'énoncés. Ces éléments sont ensuite traités de manière uniforme, en repérant leur évolution depuis leur première date d'attestation jusqu'à leur plus récent usage. (REY Alain et DELESALLE Simone, 1979). Ce deuxième modèle nous fournit, pour chaque entrée lexicographique, son cursus chronologique.

Le troisième modèle constitue la partie intermédiaire entre les deux modèles précédents. C'est-à-dire qu'il se soucie d'échapper à la « panchronie », mais cherchant à manifester le parcours historique de l'entrée. Les dictionnaires récents sont les plus caractérisés par ce troisième type ; « tels que le Robert ou le Grand Larousse. ». après avoir distingué les trois modèles adoptés dans le domaine de la lexicographie, nous soulignons qu'ils diffèrent par rapport à la fonctionnalité ou non-fonctionnalité lors de la description de l'entrée lexicographique.

- ***Compétence lexicale, variations sociales ou connotations ? Problèmes de description***

Lors de la description de l'entrée lexicographique, le lexicographe se retrouve avec une unité lexicale à multiples usages suite à divers aspects de variation. De ce fait, nous remarquons que les dictionnaires volumineux diversifient, le plus souvent, les résonnances définitoires qu'on pourrait souligner dans la pluralité d'usage ainsi que dans l'incompatibilité. En effet ; figure également (dans ces dictionnaire), l'aspect extra-fonctionnel des informations ; en l'occurrence, les attribuées étymologiques, les

appréciations de valeur métalinguistiques. (Ibid.). A partir de ce constat, il faut signaler que le problème consiste en la stratégie à suivre par les lexicographes afin d'aboutir à un objectif à double vision. En d'autres termes, le travail lexicographique doit suivre une méthode adéquate pour réussir à homogénéiser l'utilisation hétérogène d'une unité lexicale appartenant « virtuellement » à un lexique stable. Le conflit se manifeste alors, entre la capacité de comprendre une unité lexicale dans un article de dictionnaire et l'incapacité de concevoir la multiplicité de son usage, en prenant en considération les critères de la variation d'usage.

Dans le but de tenter de trouver une solution à cette situation conflictuelle, le dictionnaire est appelé à suivre un modèle « normatif » contenant les différentes informations qui représentent les exceptions nécessaires concernant l'unité lexicale. Certains dictionnaires (Littré, Robert, GLLF) exploite l'exemple lors de la présentation des différents cas, mais d'autres se limitent à un seul type d'exemples.

- Utilisation philologique d'un corpus ou construction d'un modèle linguistique

Il s'agit, dans ce point, de la difficulté de trancher entre les deux perspectives de la philologie et de la linguistique. Cette dernière inclut la philologie comme un outil relevant à la fois de la linguistique historique et de l'histoire. Cette approche s'inscrit dans le principe philologique qui a orienté la lexicographie historique apparue au XIX^{ème} siècle, ainsi que dans ses développements ultérieurs, marqués à des degrés variables par l'influence saussurienne. (Ibid.). Néanmoins, le problème de la non-concordance persiste pour les lexicographes qui, doivent assurer la description d'un lexique fonctionnel tout en prenant en considération les différentes formes d'un lexique empirique.

La vision philologique s'appuie sur les discours observés. D'ailleurs, le « dictionnaire « philologique » prétend donc construire un modèle linguistique à partir de la pure observation, un modèle empirico-inductif. » (Ibid.). A partir de cette vision, nous déduisons que cette méthode doit avoir un large corpus de multiples choix représentant les différentes utilisations effectuées afin de converger sur les différentes formes de discours. Cependant, il faut que le choix du corpus soit conforme au système linguistique ; c'est-à-dire qu'il faut

exclure, évidemment, les autres productions de discours non-conformes tels que les discours de jeunes enfants, apprenants débutants, immigrés récents, etc.

En fait, le problème réside en l'impossibilité de pouvoir regrouper un nombre presque « illimité » de discours. C'est pourquoi, il serait impossible de rendre compte de l'ensemble des variantes d'un même système linguistique, même lorsqu'on en limite l'étude, à titre d'exemple ; le français moderne. En outre, la linguistique, de par sa nature, ne dispose pas des critères nécessaires pour établir une telle typologie, dans la mesure où elle élabore avant tout des modèles abstraits de la langue. Quant à la sociologie et à la sémiotique, elles rencontrent le même obstacle. Sans s'approfondir davantage dans cette question, on peut néanmoins constater que les dictionnaires à orientation philologique (Oxford, Littré, TLF) adoptent une conception à la fois restrictive et normative des discours retenus, écartant ainsi comme non pertinents la majorité des usages effectivement observables. (Ibid.).

- Analyse du signe en fonction de conditions d'emploi ou par neutralisation de langue

Avant d'aborder ce contraste, il s'avère utile de rappeler que l'objectif principal est d'encadrer sémantiquement l'unité lexicale. Néanmoins, entre les différentes branches de la sémantique existantes naît un conflit par rapport à celle à laquelle faire référence lors de la définition de l'entrée lexicale. Autrement dit, le dictionnaire, et dans le but de fournir le plus d'informations possibles dans son article dictionnaire, il doit veiller à faire appel à la branche de la sémantique qui serait la plus adéquate : à savoir la sémantique extensionnelle, la sémantique intentionnelle, la sémantique de l'unité lexicale ou la sémantique dénotative.

En outre, le sens d'une unité lexicale s'approprie différentes conceptions à travers les usages et la production de discours. Ce qui résulte que « les actes de parole sont interindividuels, socialisés et idéologisés. Les usages qu'ils servent à construire sont appelés à entrer en conflit, et la norme sociale en matière de langage représente la résolution, toujours provisoire, de ces conflits. » (Ibid.). De ce constat, nous déduisons que la conflictualité existante entre la norme sémantique et la norme sociale se manifeste surtout au niveau des dictionnaires par rapport à la décision vis-à-vis de certains cas d'unités lexicales où la norme sociale domine leur utilisation. A titre d'exemple : « un adjectif comme méchant en 1979, ne s'applique normalement aux humains que dans un type de

Titre Pour une nouvelle dimension de la définition : la perspective culturelle dans les outils de référence linguistique..

discours spécifique (communication entre adultes et enfants, ou entre enfants, surtout dans la classe bourgeoise); hors de ces situations, l'usage du mot implique un effet rhétorique. » (Ibid.).

- analyse des signes et description des notions

A propos de cette double procédure, le travail lexicographique rencontre très souvent le problème de différence marquant les objets d'étude des deux principales catégories de dictionnaires : les dictionnaires de langue et les dictionnaires encyclopédiques. Les points divergents entre ces deux types de dictionnaires émergent précisément au niveau de l'article dictionnaire où on définit le mot, s'agissant du dictionnaire de langue, par des « syntagmes brefs correspondant à des traits minimaux du sémème » (AMARI K, 2020). Alors que les dictionnaires encyclopédiques se caractérisent par des « syntagmes plus ou moins longs, contenant des accumulations de caractères propres ». (AMARI K, 2020).

En revanche, cette distinction entre les dictionnaires ne les empêche pas d'avoir des points communs concernant les contenus présentés dans les définitions. En effet ; nous pouvons rencontrer des informations d'ordre encyclopédique dans des dictionnaires de langue. L'exemple suivant constitue un cas concret : « houblon n.m. Plante grimpante cultivée dans l'Est et dans le Nord de la France, et dont les fleurs sont utilisées pour donner son arôme à la bière ». [D.F.C.] : les caractéristiques essentielles permettant de spécifier le houblon des autres plantes grimpantes ne sont pas identifiées sur le plan botanique ; elles sont à la place soigneusement remplacées par des critères moins précis, tels que la région de culture (curieusement, en France seulement) et l'usage industriel. (Alain REY et DELESALLE Simone, 1979).

En réalité, malgré qu'il ait une différence au niveau des contenus de définitions dans les deux types de dictionnaires, les deux approches demeurent complémentaires dans la mesure où l'unité lexicale porteuse de sens renvoie, en même temps, à une réalité thématique. C'est pourquoi, on rencontrera toujours ce genre de confusion entre les deux types de définitions, selon ce que constitue l'unité lors de son utilisation au sein de la société.

Conclusion

Malgré la variété des définitions proposées, les dictionnaires restent déficients en ce qui concerne l'aspect culturel des unités lexicales. En effet, ces ouvrages organisent leurs entrées sans les adapter aux différentes cultures partagées au sein des membres d'une communauté culturelle donnée. Cette problématique renvoie directement à la question de la « lexiculture ». Il apparaît clairement que la dimension culturelle que certaines unités lexicales véhiculent est, pour l'essentiel, ignorée par les dictionnaires, alors même qu'elle constitue un élément crucial, notamment pour les locuteurs étrangers. (PRUVOST). Par conséquent, le contenu lexicographique se limite souvent à une description purement linguistique des mots ; dépourvue de la description culturelle. La dimension lexiculturelle reste ainsi largement absente, voire marginalisée, en raison des conventions établies par la tradition lexicographique.

- ***références bibliographiques***

- REY Alain et DELESALLE Simone (1979), Problèmes et conflits lexicographiques, in: Langue française, n°43. Larousse.
- CHEYMOL Marc et OLLE-LAPRUNE Philippe (Dir) (2010), Aimé Césaire à l'œuvre, in : THIBAUT André, actes du colloque international, Edition des archives contemporaines, France.
- BAVOUX Claudine (Dir) (2008), le français des dictionnaires, l'autre versant de la lexicographie française, champs linguistiques, Duculot.
- THIBAUT André (2008), Lexicographie et variation diatopique : le cas du français, Université Paris-Sorbonne, Paris IV.
- GALISSON Robert (2000). la pragmatique lexiculturelle pour accéder autrement, à une autre culture, par un autre lexique, in : Mélanges CRAPEL n° 25, université de Sorbonne-Nouvelle, Paris, pp. 47-73.
- PRUVOST Jean (2005), quelques concepts lexicographiques opératoires à promouvoir au seuil du XXIe, Etudes de linguistique appliquée, in : revue de didactologie des langues-cultures et de lexiculture, pp. 7-37.
- BAVOUX Claudine, Lambert-Félix Prudent et Sylvie Wharton (Dir.) (2008), Normes Endogènes et plurilinguisme, Aires francophones et Aires créoles, Ed. ENS, Lyon, 1er Vol.
- MARTEL Pierre et CAJOLET-LAGANIERE Hélène (1996), le français québécois : usages standard et aménagement, Coll. Diagnostic, Presses de L'Université Laval.
- WENDY Ayres-Bennett, MAGALI Seijido (Dir.) (2013), bon usage et variation sociolinguistique perspectives diachroniques et traditions nationales, Ed. ENS, Vol. 1.

***Titre Pour une nouvelle dimension de la définition : la perspective culturelle
dans les outils de référence linguistique..***

- RECANATI François (2007), Le sens littéral, Langage, Contexte, Contenu, traduit par CLAUDE PICHEVIN, Ed. Eclat, Paris.